



(VAUCLUSE)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 15 juillet 2020
18 heures 00

GF/VC

N° 002533

Direction Générale
des Services -
Elections des
membres du conseil
municipal à la
Commission d'Appel
d'Offres

Affiché le :

Le mercredi 15 juillet 2020 à 18 heures 00 le Conseil Municipal, convoqué le 9 juillet 2020, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence de **Dominique SANTONI**, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS : Mme Dominique SANTONI (Maire), M. Jean AILLAUD (1er adjoint), Mme Emilie SIAS (2ème adjointe), M. Cédric MAROS (3ème adjoint), Mme Gaëlle LETTERON (4ème adjointe), M. Frédéric SACCO (5ème adjoint), Mme Isabelle TAILLIER (6ème adjointe), M. Yannick BONNET (7ème adjoint), Mme Sylvic TURC (8ème adjointe), M. Patrick ESPITALIER (9ème adjoint), M. André LECOURT (Conseiller municipal), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller Municipal), Mme Brigitte BENOIT DE SOLLIERS (Conseillère municipale), M. Salah DOUAOUIA (Conseiller municipal), M. Denis DEPAULE (Conseiller Municipal), Mme Laurence GUIGOU (Conseillère municipale), Mme Véronique ARNAUD-DELOY (Conseillère municipale), Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale), Mme Laurence GREGOIRE (Conseillère Municipale), M. Elhadji NDIOUR (Conseiller municipal), Mme Amélie LEBRETON (Conseillère municipale), M. Rémi ROLLAND (Conseiller municipal), Mme Céline CELCE (Conseillère municipale), Mme Marie-Christine KADLER (Conseillère Municipale), M. Jean-Marc DESSAUD (Conseiller municipal), Mme Céline RIGOUARD (Conseillère Municipale)

ONT DONNÉ PROCURATION : M. Jean-Louis CULO (Conseiller Municipal) donne pouvoir à M. Jean AILLAUD (1er adjoint), M. Pierre DIDIER (Conseiller municipal) donne pouvoir à Mme Sylvie TURC (8ème adjointe), Mme Julie BOVAS (Conseillère municipale) donne pouvoir à Mme Dominique SANTONI (Maire), Mme Célia BARBIER (Conseillère municipale) donne pouvoir à M. Patrick ESPITALIER (9ème adjoint), M. Nathan SAIHI (Conseiller municipal) donne pouvoir à M. Yannick BONNET (7ème adjoint), M. Dominique THEVENIEAU (Conseiller municipal) donne pouvoir à Mme Céline RIGOUARD (Conseillère Municipale), M. Christophe CARMINATI (Conseiller Municipal) donne pouvoir à Mme Céline CELCE (Conseillère municipale)

ABSENTS EXCUSÉS:

ABSENTS :

La séance est ouverte, M. Yannick BONNET est nommé Secrétaire.

VOTES POUR : 33

VOTES CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 0

Vu, l'article L 1414-2 du Code Général des Collectivités Territoriales selon lequel : « Pour les marchés publics passés selon une procédure formalisée dont la valeur estimée hors taxe prise individuellement est égale ou supérieure aux seuils européens [...] le titulaire est choisi par une commission d'appel d'offres composée conformément aux dispositions de l'article L 1411-5. »

Vu, le II-a) de l'article 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales selon lequel la commission est composée pour les communes de 3 500 habitants et plus : Par l'autorité habilitée à signer les marchés publics ou son représentant en tant que Président et par cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Accusé de réception en préfecture
084-21840034-20200715-2533-DE
Date de télétransmission : 17/07/2020
Date de réception préfecture : 17/07/2020

Vu, l'article L 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales qui impose que dans les communes de plus de 1 000 habitants, la composition des différentes commissions, y compris les commissions d'appel d'offres et les bureaux d'adjudications, doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour

permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

Ainsi, l'élection des membres titulaires et des suppléants de la commission d'appel d'offres a lieu sur la même liste, sans panachage ni vote préférentiel. Ces listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir.

En cas d'égalité des restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. Si les listes en cause ont également recueilli le même nombre de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

Il sera pourvu au remplacement d'un membre titulaire de la commission d'appel d'offres par le suppléant inscrit sur la même liste et venant immédiatement après le dernier titulaire élu de ladite liste. Le remplacement du suppléant, ainsi devenu membre titulaire, est assuré par le candidat inscrit sur la même liste, immédiatement après ce dernier.

Madame le Maire demande que soient présentées la (ou les listes) des candidats destinés à siéger en tant que membres titulaires ou en tant que membres des suppléants au sein de la Commission d'Appel d'Offres.

Les listes proposées au vote du conseil municipal sont constituées comme suit :

Liste APT ECOLOGIQUE, CITOYENNE ET SOLIDAIRE	
Titulaires	Suppléants
Céline CELSE	Rémi ROLLAND
Christophe CARMINATI	

Liste DEMAIN VOUS APPARTIENT	
Titulaires	Suppléants
Jean AILLAUD	Denis DEPAULE
André LECOURT	Brigitte BENOIT de SOLLIERS
Frédéric SACCO	Pierre DIDIER
Patrick ESPITALIER	Laurence GREGOIRE
Jean-Louis CULO	Célia BARBIER

LE CONSEIL

Les conseillers municipaux ci-après désignés sont élus membres de la commission d'appel d'offres.

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES			
Président : Le Maire d'Apt, Représentant légal du pouvoir adjudicateur			
Titulaires		Suppléants	
Nom	Prénom	Nom	Prénom
AILLAUD	Jean	DEPAULE	Denis
LECOURT	André	BENOIT DE SOLLIERS	Brigitte
SACCO	Frédéric	DIDIER	Pierre
ESPITALIER	Patrick	GREGOIRE	Laurence
CELSE	Céline	ROLLAND	Rémi

Accusé de réception en préfecture
084-218400034-20200715-2533-DE
Date de télétransmission : 17/07/2020
Date de réception préfecture : 17/07/2020

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE
Dominique SANTONI